

de Montréal et l'Hôtel-Dieu. Les deux parties avaient retenu pour arbitres les services de deux légistes qui ont peut-être été les plus éminents avocats de leur temps : Sir. L. H. Lafontaine et M. Tous-saint Pelletier, et comme les deux amiables compositeurs ne pouvaient s'entendre, on eut recours à un notaire : celui que je me suis permis de mentionner. Ce fait prouve que si le notaire en général ne cherche pas la gloire, du moins il n'en sait pas moins conquérir l'estime générale attachée à l'homme de devoir.

M. le sénateur Dandurand répondit à la santé des pouvoirs législatifs. Depuis qu'il est dans l'arène fédérale, il a constaté que des horizons nouveaux sont ouverts aux hommes politiques et qu'il n'y a pas seulement les questions provinciales auxquelles ceux-ci doivent s'intéresser. Il incombe aux représentants des différentes provinces de nouer les meilleures relations possibles, en vue de faire disparaître les animosités qui peuvent surgir par suite de divergence d'opinion et de croyances.

M. Edmond Desaulniers, N. P., a répondu à la santé du cercle des notaires. Il a été très heureux dans l'évocation de ses souvenirs d'études, et a insisté sur la nécessité qu'il y a pour les membres de la profession de se grouper et de se comprendre. C'est cette idée qui a fait germer le cercle des notaires.

M. Fortunat Bourbonnière a été l'orateur suivant. Il a proposé la santé de la presse, et bien qu'étant l'un des membres les plus jeunes de la profession, il a prononcé un discours des mieux mûris.

Entre les discours, le notaire Girouard, des Deux-Montagnes, a chanté un refrain très populaire, intitulé ; " Les deux notaires." M. W.-J. Proulx, N. P., dont la voix sympathique a été mainte fois admirée à Montréal, a entonné, aux applaudissements de la salle, le chant patriotique " O Canada, mon pays, mes amours." MM. les notaires Chevigny, de Joliette, N. Bleau, de Montréal, et M.-A.-C.-A. Bissonnette, de St-Henri, ont ensuite égayé l'assistance par des bonnes vieilles chansons populaires.

---

Le 23 janvier dernier, Mlle Léonie Guay, fille aînée de M. le notaire Guay, maire de Ville-Marie, comté de Pontiac, prenait l'habit religieux au monastère des Franciscaines à Québec, et recevait en religion le nom de Mère Marie de la Visitation.